

Délibération 2026-081

Environnement : Avenant Marché 2023-CC-03 – Lot 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit Juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 Juin 2026.

Participants

Bessières	M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET, M. Julien COLOMBIES, Mme Emilie PEZET
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Gilles JOVIADO, M. Julien ASSIE, Mme Corinne TOUSSAINT
La Magdelaine-sur-Tarn	Mme Nathalie RAYNAUD
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	M. Jean-Luc NEGRO
Mirepoix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, Mme Sabrina ROMERO, M. Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDICTIS

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Quentin DUROS a donné pouvoir à M. Jean-Louis LATUGAYE
Mme Françoise OLIVE a donné pouvoir à M. Cédric MAUREL
Mme Katia GUERRERO a donné pouvoir à M. Gilles JOVIADO
M. Éric DAPOT a donné pouvoir à Mme Nathalie RAYNAUD

Conseiller absent excusé

Secrétaire de séance

M. Julien ASSIE

Exposé

Madame la Présidente expose à l'Assemblée que dans le cadre du marché 2023-CC-03_Lot 1 - Fourniture et livraison de bacs roulants OMR et CS pucés, puces RFID, verrous et pièces détachées, il est nécessaire de modifier par avenant le montant maximum car les quantités nécessaires ont été réévaluées à la hausse dans le cadre de l'adaptation des bacs existants. Le montant maximum du marché s'élève à 238 000 € HT.

Cet avenant se calcule sur le montant du marché, toutes périodes confondues, conformément aux articles R2194-8 et R2194-9 du Code de la Commande Publique. Il s'élève à 10%, soit un montant d'avenant de 23 800 € HT pour les acquisitions complémentaires devenues nécessaires suites aux premières étapes de mise en œuvre.

Sur avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre en date du 18 Juin 2026.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** l'avenant présenté.
- **D'autoriser** la Présidente à signer cet avenant
- **De mandater** Madame la Présidente pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 27	Pour – 27	Contre – 00	Abstention – 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
M. Julien ASSIE



Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Caroline VILLA

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

16 JUIL. 2026